

Date de convocation : 20/02/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER), Colette MORIN (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (3).

Absent : (0)

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Modification des statuts de la Communauté de de Communes du Pays de Montfaucon – avenant n°25.

DCM 20230223-1

Monsieur Le Maire explique qu'il y a eu des modifications de compétences communautaires et qu'il convient de mettre à jour les statuts de cette collectivité.

Il énumère les modifications indiquant l'abandon des compétences « gîte à Riotord » et « Maisons France Services », et la prise de compétence « auberge d'Oumey ».

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre : Robert VALLAT) :

- Approuve la modification des statuts de la CCPM présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

AR Prefecture

043-214300873-20230223-DCM20230223_1-DE
Reçu le 24/02/2023

